

14433/19

(OR. en)

PRESSE 64
PR CO 64

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3731^e session du Conseil

Affaires étrangères

Commerce

Bruxelles, le 21 novembre 2019

Président

Ville Skinnari

Ministre finlandais de la coopération au développement
et du commerce extérieur

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce.....	3
Relations avec les États-Unis	5
Mise en œuvre des accords commerciaux.....	8
Divers	10
– Enquête Eurobaromètre de 2019 sur le commerce international	10
– Entrepreneurat responsable	10
– Déjeuner ministériel	10

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

– OMC: examen de la décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires	11
--	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Programme d'exercices et d'activités connexes de l'UE dans le cadre de la PESC pour la période 2019-2023.....	11
– Rapport annuel sur les exportations d'armes	12
– Déclaration de la présidence en vue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM.....	12
– Mission civile PSDC de l'UE en RCA.....	13
– Le Conseil maintient le Sentier lumineux sur la liste de l'UE en matière de terrorisme.....	13

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce

Le Conseil a débattu de l'état d'avancement des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce et des progrès accomplis dans le cadre de son processus de réforme.

La Commission a informé les ministres de ses récentes initiatives visant à promouvoir une approche globale de l'UE à l'égard de la modernisation de l'ensemble des principales fonctions de l'OMC: réglementation, surveillance et règlement des différends. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de trouver des solutions opérationnelles pour empêcher la paralysie du système de règlement des différends une fois que le mandat de l'un des trois juges restants de l'Organe d'appel aura expiré le 11 décembre 2019 et que cette instance ne sera plus en mesure de fonctionner.

La Commission a également fait rapport au Conseil sur l'état d'avancement des préparatifs de la 12^e conférence ministérielle de l'OMC (CM12), qui se tiendra à Nour-Soultan, au Kazakhstan, en juin 2020, et sur les résultats sur lesquels elle pourrait déboucher.

Les États membres ont souhaité, de manière générale, que la CM12 aboutisse à un résultat ambitieux, réaffirmant l'importance que revêt le processus multilatéral, et que des résultats concrets puissent être obtenus dans le cadre de négociations tant plurilatérales que multilatérales. Parmi les questions prioritaires pour l'UE figurent notamment les subventions à la pêche, le règlement des différends, les subventions à l'industrie et le commerce électronique.

Toile de fond

Comme suite aux conclusions du Conseil européen du 28 juin 2018, dans lesquelles la Commission était invitée à proposer une approche globale pour améliorer le fonctionnement de l'OMC dans des domaines cruciaux, la Commission a publié le 18 septembre 2018 un document de réflexion exposant des idées pour moderniser les principales fonctions de l'OMC: réglementation, surveillance et règlement des différends.

L'UE a formulé diverses propositions concrètes d'améliorations sur les points ci-après.

Règlement des différends: vu la probabilité de la disparition de l'Organe d'appel et de la paralysie du système de règlement des différends dès le 11 décembre 2019, l'UE, conjointement avec une vaste coalition de membres de l'OMC, a étudié des solutions possibles. Des propositions ont été élaborées en vue de débloquer les nominations à court terme, mais également de s'attaquer aux causes profondes de la crise et de rétablir à l'avenir l'efficacité et le rôle central du système de règlement des différends de l'OMC, ainsi que l'adhésion à ce système.

Au sein de l'OMC, les efforts des membres ont été coordonnés par l'ambassadeur David Walker dans le cadre du "processus Walker", qui vise à rétablir sans tarder un Organe d'appel pleinement opérationnel. Lors de la réunion du Conseil général de l'OMC des 15 et 16 octobre, M. Walker a exposé les principaux éléments d'un projet de décision du Conseil général, qui est soutenu par l'UE.

Par ailleurs, l'UE a continué à œuvrer en parallèle à une procédure arbitrale d'appel provisoire qui s'appliquerait dans l'éventualité où l'Organe d'appel cesserait de fonctionner.

Surveillance et contrôle: en vue d'améliorer ces fonctions de l'OMC, l'UE, avec les États-Unis, le Japon et d'autres membres de l'OMC, a présenté une proposition visant à améliorer le respect des obligations de notification.

En parallèle, l'UE œuvre aussi à améliorer le fonctionnement des commissions régulières de l'OMC et leur capacité à traiter efficacement des problèmes commerciaux; une proposition a été présentée au Conseil général de l'OMC les 15 et 16 octobre.

Réglementation: dans le cadre de la coopération trilatérale, l'UE, les États-Unis et le Japon travaillent sur certaines des distorsions causées par des politiques non fondées sur le marché, les subventions à l'industrie et les transferts de technologie forcés. L'objectif est de créer des conditions de concurrence plus équitables et de remédier aux tensions sous-jacentes qui affectent le système multilatéral. Ces travaux progressent parallèlement à ceux menés sur les questions multilatérales et plurilatérales qui demeurent en suspens (notamment: subventions à la pêche, commerce électronique, développement/traitement spécial et différencié).

Les négociations sur le commerce électronique ont été lancées à Davos le 25 janvier par 76 membres de l'OMC; une décision du Conseil visant à compléter les directives de négociation du programme de Doha pour le développement en ce qui concerne les négociations multilatérales sur les règles et engagements en matière de commerce électronique a été adoptée en mai 2019. Bien que les négociations soient en bonne voie dans le contexte plurilatéral, il sera nécessaire de poursuivre les travaux pour obtenir le renouvellement du moratoire sur le commerce électronique.

Les négociations concernant la réglementation intérieure progressent à un bon rythme et un accord est envisageable lors de la CM12.

Le dernier débat ministériel sur la réforme de l'OMC a eu lieu lors du déjeuner informel des ministres des affaires étrangères (Commerce) qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2019 à Bruxelles. Au cours de ces discussions, les ministres ont fait part de leur inquiétude croissante face à la situation de plus en plus difficile au sein de l'OMC, et ils ont souligné qu'il était nécessaire que l'UE continue à jouer un rôle de premier plan dans le cadre des efforts de réforme et qu'elle résiste à toute tentative visant à saper ou à affaiblir le système multilatéral.

Relations avec les États-Unis

Le Conseil a fait le point sur les derniers développements intervenus en ce qui concerne les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis.

Les ministres ont souligné qu'ils soutenaient l'actuelle stratégie visant à maintenir, voire à élargir le champ d'application d'un programme d'action positif dans le domaine commercial avec les États-Unis, se fondant sur l'accord auquel sont parvenus les présidents Juncker et Trump le 25 juillet 2018, tout en défendant les principes fondamentaux du système multilatéral.

La Commission a présenté les développements les plus récents intervenus au sujet des différents volets des relations bilatérales avec les États-Unis, notamment:

- les négociations sur l'évaluation de la conformité et la suppression des droits de douane pour les produits industriels
- l'éventuelle imposition par les États-Unis de mesures restrictives ("droits au titre de l'article 232") sur les importations de véhicules automobiles en provenance de l'UE, et
- le suivi des différends Airbus/Boeing au sein de l'OMC

Les ministres ont également évoqué le contexte commercial plus général et débattu de l'évolution récente des relations entre les États-Unis et la Chine et des relations entre les États-Unis et le Japon, compte tenu de leur incidence sur les intérêts de l'UE et sur l'économie mondiale au sens large.

Toile de fond

Le 25 juillet 2018, les présidents Juncker et Trump ont tenu des pourparlers à Washington, qui ont débouché sur une [déclaration conjointe UE-États-Unis](#). Dans cette déclaration, les deux présidents sont convenus:

- d'œuvrer ensemble à la suppression des droits de douane, des barrières non tarifaires et des subventions aux produits industriels autres que l'automobile;
- de renforcer la coopération stratégique dans le domaine énergétique;
- d'ouvrir un dialogue approfondi sur la normalisation, afin de faciliter le commerce, de réduire les obstacles bureaucratiques et de diminuer radicalement les coûts; et
- de travailler étroitement avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour réformer l'OMC et combattre les pratiques commerciales déloyales, notamment le vol de propriété intellectuelle, les transferts de technologie forcés, les subventions à l'industrie, les distorsions de concurrence créées par les entreprises publiques, et les surcapacités.

Le 11 janvier, le gouvernement Trump a publié ses [objectifs de négociation](#) pour les négociations commerciales avec l'Union européenne.

Du côté de l'UE, le Conseil européen des 21 et 22 mars 2019 a demandé dans ses conclusions que les mesures nécessaires soient prises en vue de la mise en œuvre rapide de tous les éléments de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 25 juillet 2018. Par conséquent, le 15 avril, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les États-Unis sur l'élimination des droits de douane ([I](#) et [II](#)) et sur l'évaluation de la conformité ([I](#) et [II](#)).

À ce stade, la partie américaine n'est toutefois pas prête à entamer des négociations relatives à l'élimination des droits de douane sur les produits industriels, en raison de différences importantes sur la portée des négociations, notamment en ce qui concerne la couverture de l'agriculture. D'autre part, les discussions sur la coopération en matière réglementaire et l'évaluation de la conformité progressent. L'UE a récemment présenté des propositions concrètes en matière d'évaluation de la conformité et est prête à avancer rapidement dans le processus de négociation.

Parallèlement, l'UE continue d'avancer sur tous les autres aspects de la déclaration conjointe de juillet, notamment en ce qui concerne la coopération sur la réforme de l'OMC, les importations de fèves de soja et les livraisons de gaz naturel liquéfié depuis les États-Unis.

Pour ce qui est de l'éventuelle imposition de droits au titre de l'article 232 aux importations de véhicules automobiles aux États-Unis, le président Trump a signé, le 17 mai 2019, une "proclamation" invitant le représentant américain au commerce à poursuivre la négociation d'accords visant à "parer au risque d'atteinte à la sécurité nationale" et à faire le point sur le processus de ces négociations dans un délai de 180 jours. Le délai a expiré le 13 novembre, mais au moment de la publication de la présente note, le président Trump n'avait encore pris aucune mesure à cet égard.

En ce qui concerne les différends Airbus/Boeing au sein de l'OMC, l'arbitre de l'OMC a rendu une [décision](#) sur l'affaire Airbus accordant aux États-Unis le droit de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre de l'UE à hauteur d'un maximum de 7,5 milliards de dollars par an. Le 18 octobre, les États-Unis ont commencé à appliquer des droits de douane sur certains produits de l'UE.

L'UE sera autorisée à imposer ses propres mesures de rétorsion à l'encontre des États-Unis à la suite d'une décision d'un arbitre de l'OMC dans l'affaire Boeing parallèle. Le montant final du préjudice est attendu dans le courant de l'année 2020. La Commission a procédé à des préparatifs internes en vue d'éventuelles futures mesures de rétorsion de l'UE en publiant en avril 2019 une [consultation publique](#) sur une liste préliminaire de produits américains susceptibles de faire l'objet de mesures de rétorsion de l'UE. Néanmoins, la voie privilégiée par l'UE a toujours été celle d'une solution négociée couvrant toutes les subventions concernées, compte tenu également de l'apparition récente de nouveaux concurrents sur le marché.

En ce qui concerne les négociations des États-Unis avec d'autres partenaires commerciaux importants, le président américain Donald Trump et le Premier ministre japonais Shinzo Abe, ont annoncé, le 25 septembre, un [accord préliminaire](#) à la suite des négociations dans les domaines de l'accès au marché pour certains produits agricoles et industriels, ainsi que du commerce numérique. Il ne s'agit à ce stade que d'un premier accord dans le cadre des négociations menées en vue de la conclusion d'un accord global portant sur les barrières tarifaires et non tarifaires qui subsistent entre les deux pays.

Le président Trump a annoncé des progrès sur la conclusion d'un accord entre les États-Unis et la Chine concernant la première étape d'un accord commercial portant sur les achats agricoles et les questions structurelles, l'accès au marché pour les services financiers, la monnaie, la propriété intellectuelle et les transferts de technologie forcés. Les négociations dans le cadre de la deuxième étape devraient commencer dès que s'achèveront celles relevant de la première étape.

Mise en œuvre des accords commerciaux

Le Conseil a consacré un débat d'orientation à la mise en œuvre des accords commerciaux, sur la base d'un rapport de la Commission.

Ce rapport souligne que les entreprises européennes ont continué à faire bon usage des possibilités offertes par le réseau commercial de l'UE. Globalement, les échanges commerciaux représentent 35 % du produit intérieur brut de l'UE, tandis que plus de 36 millions d'emplois sont soutenus par les exportations vers des pays tiers. L'UE a enregistré un excédent de 84,6 milliards d'euros dans ses échanges de marchandises avec les partenaires avec lesquels elle a conclu un accord commercial, contre un déficit commercial global d'environ 24,6 milliards d'euros avec le reste du monde.

Au cours du débat, les ministres ont souligné qu'il importait de veiller à la mise en œuvre effective des accords commerciaux afin que les entreprises et les citoyens de l'UE puissent en tirer pleinement parti. À cet égard, les ministres ont également insisté sur l'importance que revêt une coopération étroite et une bonne communication entre la Commission, les États membres, les entreprises privées et les parties prenantes.

Toile de fond

Le rapport de la Commission a été présenté le 14 octobre 2019. Il fournit un aperçu annuel des trente-cinq plus grands accords commerciaux préférentiels de l'UE. Il porte essentiellement sur les points suivants:

- les principales tendances en matière de commerce et de flux d'investissements directs étrangers;
- la mesure dans laquelle les entreprises de l'UE ont recours aux réductions des droits de douane et aux contingents tarifaires prévus par les accords commerciaux;
- les progrès réalisés en ce qui concerne l'élimination des barrières commerciales pour les entreprises exportatrices de l'UE;
- les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions des accords commerciaux relatives au commerce et au développement durable;
- l'analyse des avantages qu'offrent les accords commerciaux pour les petites et moyennes entreprises; et
- l'évaluation de la première année complète de mise en œuvre de l'accord UE-Canada (AECG) et les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur de l'accord UE-Japon (APE).

L'une des principales conclusions du rapport est que les entreprises européennes ont continué à faire bon usage des possibilités offertes par le réseau commercial de l'UE. En 2018, celui-ci représentait 31 % des échanges commerciaux en Europe, un chiffre qui devrait sensiblement augmenter (pour passer à presque 40 %) avec l'entrée en vigueur d'un plus grand nombre d'accords commerciaux. Globalement, les échanges commerciaux représentent 35 % du produit intérieur brut de l'UE.

Le rapport révèle que, en 2018, les importations en provenance des partenaires d'ALE de l'UE et les exportations vers ces pays ont continué de croître, respectivement, de 4,6 % et 2 %. L'UE a enregistré un excédent de 84,6 milliards d'euros dans ses échanges de marchandises avec les partenaires avec lesquels elle a conclu un accord commercial, contre un déficit commercial global d'environ 24,6 milliards d'euros avec le reste du monde. Le rapport met également en évidence les effets économiques positifs des accords commerciaux, plus de 36 millions d'emplois étant soutenus par les exportations vers des pays tiers.

Le rapport met en exergue l'incidence positive des accords commerciaux sur les produits agro-alimentaires et industriels, chacun de ces secteurs enregistrant une augmentation globale des échanges d'environ 2 %.

Le rapport s'accompagne d'un [document de travail des services de la Commission](#), qui donne un aperçu détaillé de chaque accord.

Divers

– *Enquête Eurobaromètre de 2019 sur le commerce international*

La Commission a informé le Conseil des résultats de l'enquête Eurobaromètre spéciale de 2019 sur le commerce international.

Cette étude a été réalisée à la demande de la Commission neuf ans après la dernière enquête sur le sujet, dans le but d'évaluer l'incidence du commerce international sur la vie des consommateurs de l'UE, d'analyser les perceptions du rôle joué par celle-ci en matière de commerce international et d'examiner les priorités futures de la politique commerciale de l'UE.

– *Entrepreneuriat responsable*

La délégation néerlandaise a communiqué au Conseil des informations sur la question de l'"entrepreneuriat responsable" et sur la nécessité d'une coopération accrue dans ce domaine au niveau de l'UE.

La délégation néerlandaise a notamment insisté sur la responsabilité commune qu'ont les États membres de l'UE d'assurer un commerce responsable, ainsi que sur l'importance de veiller à une politique cohérente et harmonisée dans ce domaine, par exemple au moyen de l'échange d'expériences nationales ou de l'élaboration d'un plan d'action de l'UE sur l'entrepreneuriat responsable.

– *Déjeuner ministériel*

Au cours du déjeuner, les ministres ont reçu des informations sur les négociations commerciales en cours et ont débattu des relations commerciales avec la Chine.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

COMMERCE

OMC: examen de la décision de Bali sur l'administration des contingents tarifaires

Le Conseil a adopté une décision sur la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne l'adoption d'une décision portant sur l'examen du mémorandum d'accord sur les dispositions relatives à l'administration des contingents tarifaires pour les produits agricoles ("[mémorandum sur les contingents tarifaires](#)"). Le Parlement européen sera informé conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.

Le mémorandum sur les contingents tarifaires prévoit un examen de son fonctionnement afin de promouvoir un processus continu d'amélioration de l'utilisation des contingents tarifaires.

En vertu du paragraphe 13 du mémorandum sur les contingents tarifaires, il a été procédé à un examen du mémorandum en 2018 et ses conclusions seront présentées sous la forme d'un rapport lors de la réunion du Conseil général de l'OMC de décembre 2019. Compte tenu de l'absence de consensus entre les membres de l'OMC sur les modifications substantielles à apporter au mémorandum sur les contingents tarifaires, le rapport recommande de prolonger la période d'examen jusqu'à la fin de l'année 2021, de façon à pouvoir trouver un consensus en ce qui concerne les modifications substantielles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Programme d'exercices et d'activités connexes de l'UE dans le cadre de la PESC pour la période 2019-2023

Le Conseil a approuvé le programme d'exercices et d'activités connexes de l'Union européenne dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour la période 2019-2023.

La PESC vise à renforcer l'action extérieure de l'UE en développant ses capacités civiles et militaires dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Les exercices sont un élément essentiel en vue d'assurer la capacité de l'UE à agir de manière compétente, effective et préparée dans son rôle d'acteur international en matière de sécurité. Ils permettent de transformer l'approche globale en action globale par l'utilisation coordonnée et synergique de l'ensemble des instruments dont dispose l'UE.

[Politique étrangère et de sécurité commune](#)

Rapport annuel sur les exportations d'armes

Le Conseil a adopté le 21^e rapport annuel sur les exportations d'armes, qui porte sur les statistiques relatives aux autorisations et aux exportations d'armes conventionnelles par les États membres de l'UE au cours de l'année civile 2018.

Le rapport est établi par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sur la base des données communiquées par les autorités nationales des États membres.

[Désarmement, non-prolifération et contrôle des exportations d'armes](#)

Déclaration de la présidence en vue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM

Le Conseil a approuvé la déclaration de la présidence en vue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM qui se tiendra à Madrid les 15 et 16 décembre 2019. Il est également convenu que le texte pourrait être adapté afin de pouvoir être approuvé par tous les participants à l'ASEM, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence sur le fond et la finalité du texte.

Le dialogue Asie-Europe (ASEM) est un processus intergouvernemental établi en 1996 pour encourager le dialogue et la coopération entre l'Asie et l'Europe. Il comprend actuellement 53 partenaires: 30 pays européens et 21 pays asiatiques, l'Union européenne et le secrétariat de l'ANASE. L'ASEM aborde des questions politiques, économiques, financières, sociales, culturelles et éducatives d'intérêt commun dans un esprit de respect mutuel et de partenariat équitable.

[ASEM \(page du dialogue\)](#)

Mission civile PSDC de l'UE en RCA

Le Conseil a approuvé le concept de gestion de crise (CMC) pour une mission de conseil civile au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE en République centrafricaine (EUAM RCA).

L'UE est déjà engagée en RCA avec sa mission militaire de formation en République centrafricaine (EUTM RCA), mais les forces de sécurité intérieure (FSI) ne sont actuellement pas en mesure de soutenir et d'assurer l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays.

Afin de soutenir davantage la réforme du secteur de la sécurité et d'atténuer les défis actuels en matière de sécurité, une mission civile PSDC conseillerait les FSI de RCA et contribuerait à leur déploiement efficace dans l'ensemble du pays.

La République centrafricaine serait le troisième pays à bénéficier actuellement du soutien parallèle d'une mission militaire et d'une mission civile au titre de la PESC.

[Mission militaire de formation en République centrafricaine \(EUTM RCA\)](#)

[Missions et opérations PSDC](#)

[Délégation de l'Union européenne en République centrafricaine](#)

Le Conseil maintient le Sentier lumineux sur la liste de l'UE en matière de terrorisme

Le Conseil a considéré qu'il convient de maintenir le Sentier lumineux sur la liste de l'UE en matière de terrorisme en tant qu'entité terroriste. Les personnes, groupes et entités figurant sur cette liste font l'objet à la fois d'un gel des fonds et autres avoirs financiers et de mesures renforcées relatives à la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Fondé à la fin des années 1960, le Sentier lumineux est une organisation de guérilla maoïste qui vise à mettre en place un régime révolutionnaire au Pérou.

[Liste de l'UE en matière de terrorisme](#)